



délibération
du bureau syndical
Séance du 09 juin 2023
Cautionnement bancaire
centrale photovoltaïque de Landivisiau

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Le neuf juin deux mille vingt-trois, à dix heures trente, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le deux juin deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP-SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT-LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosporden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés : Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) et Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Cautionnement bancaire – centrale photovoltaïque de Landivisiau **Délibération B2023-025**

Sur proposition du Président, Monsieur Jacques MONFORT, Directeur, présente au Bureau la demande de cautionnement bancaire formulée dans le cahier des charges de la CRE pour la centrale photovoltaïque de Landivisiau – Guiclan.

En effet, à l'appui du dossier déposé à la CRE, il y a obligation de joindre une attestation de constitution d'une garantie. Celle-ci est de trente mille euros (30 000 €) multipliés par la puissance de l'installation exprimée en mégawatt (MWc), soit 4,5 MWc.

La présente garantie est donc émise pour un montant maximum de cent trente-cinq mille euros.

Le Président sollicite le Bureau pour l'autoriser à consulter les établissements bancaires.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à consulter les établissements bancaires en vue de réaliser une garantie pour le dossier de la centrale photovoltaïque de Landivisiau,
- autorise le Président à signer le contrat à intervenir et tout acte associé.

Le 03 juillet 2023

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

